

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

### Etaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean-Louis REVERT, Jean-Pierre LAURENT, Stéphane PINABEL, Thierry TOTAIN, Maires Adjoints, Edwige PERINET, Claude DUPONT, Conseillers Délégués, Annick MARIE, Claudine LEMARDELE, Sighilde LEGOUPIL, Philippe FAUVEL, Alain DESPLANQUES, Delphine JIMENEZ-GRENIER, David LEGOUET, Sébastien RACHINE.

### Absents Excusés :

Annie POISSON a donné pouvoir à Monsieur Le Maire  
Elisabeth DUHOUX a donné pouvoir à David LEGOUET.  
Myriam BLONDEL a donné pouvoir à Annick MARIE,  
Christophe BELZ a donné pouvoir à Philippe FAUVEL

Monsieur David LEGOUET, conformément à l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h35.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal valide l'inscription d'une question diverse : Rectification de la délibération du 9 Novembre sur l'acquisition des terrains DROUET.

Monsieur Le Maire remercie les Conseillers pour leur présence à cette dernière réunion de l'année 2017.

### INFORMATIONS :

La Commune a reçu le label « Station Classée de Tourisme ». Monsieur Le Maire informe qu'il a reçu de nombreux courriers de félicitations. Il remercie toutes celles et ceux qui ont œuvré pour que cette longue procédure arrive à son terme. Il rappelle que Barneville-Carteret est, à ce jour, la seule station classée de Tourisme dans le Département de la Manche.

Monsieur Le Maire donne quelques informations sur les manifestations de Noël et notamment sur le marché de Barneville le 23 décembre prochain.

## ORDRE DU JOUR :

### Avenant de prolongation : délégation de service public : manutention des bateaux sur le port.

Monsieur Le Maire rappelle que la procédure pour le renouvellement de la Délégation de service Public relative à la manutention des bateaux sur le port est toujours en cours. Les délais administratifs réglementaires ne permettront pas de pouvoir présenter le choix de la commission au Conseil Municipal avant le 27 décembre prochain, date de la fin de la DSP actuelle. Afin de maintenir la continuité de ce service, il est proposé une prolongation au Contrat en cours pour une durée de 3 mois. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cet

avenant étant précisé que si le nouveau contrat venait à être signé avant cette date, l'avenant serait caduque.

**Décisions Modificatives :**

Avant la clôture des comptes, il va être nécessaire d'ajuster les crédits sur le budget principal et sur le budget annexe.

**Budget Communal :**

Alimenter le chapitre salaires pour 23 000€ à prélever sur l'article 615 231 (Entretien et réparation voirie)

**Budget Assainissement :**

Mise à jour des amortissements avant transfert du budget à la CAC : alimenter le compte amortissement à hauteur de 17 500.03 (dépendances – recettes)

Et mise à jour du compte opérations patrimoniale à hauteur de 7652.25€ en dépenses et en recettes d'investissements.

Monsieur Le Maire informe que pour le budget Communal, Le salaire de Marie LEROUVILLOIS n'avait été prévu que pour 6 mois et que la Commune a fait appel aux services de l'ASTRE pour remplacer le personnel en maladie.

Il informe qu'il y a beaucoup d'arrêts de maladie ces temps ci et qu'il va être nécessaire de revoir l'organisation notamment du service administratif où deux personnes manquent actuellement : Madame MACAIGNE et Madame GONANO.

Il rappelle également que Jennifer PACARY LAMOUREUX est mise à disposition de la CAC à hauteur de 50% et qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, elle sera Agent de la CAC à 100%.

Au sujet du Poste de Jennifer PACARY LAMOUREUX, il informe que la GEMAPI évolue, un amendement à la loi vient préciser que la compétence sera prise par les Intercommunalités dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, mais pas la responsabilité qui va avec. Cette prise de compétence n'a été que peu préparée.

**TARIFS 2018**

Il est proposé une augmentation générale de 1% sur l'ensemble des tarifs Communaux. (locations diverses, cimetière, centre Eugène Godey...)

Et sur les **tarifs assainissement** (dont le service va être transféré à la CAC), il est proposé de ne pas augmenter les tarifs au m3, le SDEAU n'ayant pas augmenté les tarifs de l'eau pour 2018.

La **part syndicale** qui était de 0.60€ par m3 passe à 0.40€ par m3 selon décision du syndicat d'Assainissement.

Pour les **tarifs des branchements Assainissement**, l'augmentation proposée est basée sur le prix des matériaux (tarifs catalogue)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

A propos du Centre Eugène Godey, Stéphane PINABEL que ce centre reste l'un des moins chers de la Manche, mais que pour autant il ne fait pas le plein. Il faut revoir son mode de gestion pour réussir à le commercialiser mieux.

Jean-Louis REVERT précise qu'un des groupes qui vient régulièrement, le lycée agricole de Sées, qui n'a pas eu les disponibilités souhaitées cette année, a trouvé un hébergement qui leur convient très bien sur Germain Sur Ay, moins cher et avec des repas très corrects.

### **Demande de garantie d'emprunt présentée par l'Association Maison de Retraite Saint François**

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil d'Administration de l'EHPAD Maison de Retraite Saint François, lors de son Assemblée Générale du 29 Novembre dernier, a acté la reprise des droits du bail à construction de la SA HLM du Cotentin concernant le Foyer Logement « La Gerfleur ».

L'association précise qu'elle financera ce projet par autofinancement à hauteur de 556 000€ et qu'elle recourra à l'emprunt pour 1 165 000€. Elle demande une garantie d'emprunt de la Commune à hauteur de 50% de cette somme, soit 582 500.00€, étant précisé que la durée de l'emprunt serait de 240 mois.

Le Conseil Municipal est sollicité pour un simple avis de principe. Il devra se prononcer ultérieurement sur une décision finale en fonction de la proposition définitive de la banque qui sera retenue par l'EHPAD.

Monsieur Le Maire précise qu'il aurait souhaité être informé plus tôt de cette demande, mais toutes explications entendues, le Conseil Municipal émet un avis de principe favorable.

Monsieur Le Maire rappelle que la commune reste toujours propriétaire du terrain et également du bail à construction. Il conviendra sans aucun doute que dans plusieurs années, l'EHPAD vienne à racheter l'ensemble du Bail.

Suite à une question de Delphine JIMENEZ-GRENIER au sujet des baux à construction, Monsieur Le Maire en rappelle les principes :

- Un terrain est mis à disposition gracieusement
- La construction est réalisée
- A l'issue de la période du bail, l'ensemble immobilier construit revient à la Commune.

Il précise également que l'EHPAD prend une situation relativement saine, car à ce jour, un seul logement est vacant.

Il remercie Annie POISSON pour son travail au sein de la Gerfleur et la remercie également, tout comme Claude DUPONT et Jean-Pierre LAURENT, d'avoir participé au repas de ce Noël ce jour.

David LEGOUET demande où en est le projet de la vente des anciennes écoles ? Pour l'instant, le projet présenté par la Pharmacie n'a pas abouti. Il y aurait éventuellement un autre acquéreur pour un lot, mais rien n'est fait.

Monsieur Le Maire précise qu'il y a actuellement un projet de discussion pour que la Commune de Barneville-Carteret accueille le siège de la SPL Tourisme, ces locaux pourraient tout à fait convenir.

### **Effacement dettes Service Assainissement**

La trésorerie a transmis le jugement du Tribunal de Commerce de Cherbourg prononçant la clôture pour insuffisance d'actif suite à la Liquidation Judiciaire LECAUDEY. Un effacement de dette est sollicité à hauteur de 1512.55€. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet effacement de dette.

### **Avis du Conseil sur l'ouverture du Salon de coiffure 8 Rue de Paris**

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier de la Direction Départementale du Travail qui a été sollicitée par le Salon BEAUTY COIFFURE pour une demande d'ouverture du salon avec salariés les dimanches 24 et 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande.

Stéphane PINABEL fait remarquer que si un seul salon de Coiffure fait la demande et que la Préfecture accepte, l'ensemble des salons de la Commune pourront bénéficier de cette autorisation.

### **Modification du tableau des emplois communaux : Création d'un poste Communication d'une durée d'une année**

Marie LEROUVILLOIS a quitté ses fonctions le 30 Septembre dernier. Depuis son départ, c'est un peu compliqué de mettre à jour le site internet, de préparer le suivi des manifestations et la préparation de la saison, d'assurer la communication des événements... Il est proposé de créer un poste de contractuel « Communication » pour une durée d'une année.

Il est demandé si une personne est déjà pressentie ? Monsieur Le Maire répond que oui, c'est une personne qui a récemment effectué une formation en ce sens et qui a travaillé à l'Office de Tourisme de Cherbourg où elle a été très appréciée.

David LEGOUET précise qu'en effet, la création d'un nouveau site est relativement aisée, mais il faut ensuite lui donner vie et l'alimenter journalièrement.

Alain DESPLANQUES précise qu'il serait bon que la personne qui sera recrutée soit en lien direct avec la SPL Tourisme, notamment avec notre nouveau classement. Il lui est répondu que la fiche de poste le prévoit.

Toutes explications entendues, le Conseil valide cette création de poste.

### **Modification de la délibération du 9 Novembre 2017 – Acquisition des terrains DROUET**

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé l'acquisition des terrains DROUET en séance du 9 Novembre. La délibération a été transmise en préfecture puis transmise une nouvelle fois avec une mention de rappel sur le versement de l'indemnité déjà votée ainsi que sur l'autorisation de signature.

Or la Préfecture demande à ce que le conseil rectifie cette délibération avec la mention : annule et remplace la délibération transmise au Préfet le 10 Novembre 2017 »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette rectification.

A une question, Monsieur Le Maire répond que la convention est en cours de rédaction.

### **Point sur la poursuite des travaux d'encrochements**

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a transmis à 7 propriétaires de lais de mer concernés par la poursuite des travaux d'encrochements la proposition de participer à hauteur de 50% à la poursuite de ces travaux, les 50% restant seront partagés entre ces 7 propriétaires au prorata de la longueur de leur lais de mer.

Suite à ce courrier, plusieurs personnes ont répondu et certaines sont favorables à la proposition. Il convient dorénavant de demander des devis pour leur soumettre les sommes qui leur seront demandées.

Il convient dorénavant de demander des devis, de calculer le prorata des sommes qui seraient demandées aux propriétaires et de leur transmettre cette proposition.

Monsieur Le Maire souhaiterait pouvoir intervenir pour aménager le boulevard maritime et pour cela , il faut terminer les enrochements afin de ne laisser aucun doute sur la protection de ce boulevard.

David LEGOUET estime qu'il faudrait aller jusqu'à la cale de Saint Jean, car il craint qu'après ces nouveaux enrochements, le phénomène ne continue. Monsieur Le Maire et Jean-Pierre LAURENT rappellent que cette partie sud n'a jamais bougé. Ces 100 mètres supplémentaires permettraient justement de terminer cette protection de manière à raccorder le cordon dunaire existant.

Monsieur Le Maire rappelle une fois de plus que la solution idéale serait la création d'une ASA qui mettrait en place un P.A.P.I (programme d'action de prévention des inondations), car dans ce cas, des subventions importantes sont accordées.

Jean-Louis REVERT rappelle les difficultés qu'ont engendrées le PPRL avec l'éventualité de délocalisation, il craint qu'avec ces contraintes, les personnes intéressées soient peu motivées. Monsieur Le Maire ne veut pas entendre parler de délocalisation. Il estime inacceptable ces dires des administrations, environ 1 000 maisons sont concernées sur le secteur et ce n'est pas concevable de ne pas envisager une protection digne de ce nom pour peut-être 2 000 000 d'euros et envisager une délocalisation qui coûterait 20 fois plus cher.

La séance est levée à 21h45.  
Le Maire, Pierre GEHANNE,

